

## 25<sup>e</sup> séminaire de l'AVVEJ Septembre 2019

### **Introduction par Etienne Hollier-Larousse, président de l'association**

Bonjour à toutes et à tous, Bienvenue à Blainville sur Mer.

Le XXV<sup>ème</sup> séminaire de l'AVVEJ est ouvert. Le premier séminaire a eu lieu en 1971 : c'est donc en 2021, dans 2 ans, lors du XXVI<sup>ème</sup> séminaire, que nous fêterons les 50 ans de cette institution.

Dans les établissements et services, les travailleurs sociaux, salariés de l'AVVEJ, sont soumis à la pression constante des événements du quotidien, avec le risque permanent de rester « le nez dans le guidon ». Un des objectifs essentiels des sessions de formation que sont les séminaires de l'AVVEJ est de leur donner l'occasion de prendre du recul, et de conforter leur action en la replaçant dans un cadre théorique construit. Mais c'est aussi l'occasion pour eux de prendre conscience concrètement de l'existence d'une structure associative qui chapeaute les établissements et services et qui est non seulement l'employeur dont le nom figure sur les bulletins de salaire, mais aussi un acteur du champ social.

Le fondateur de l'association, Jean-Claude FERRAND, ne voulait pas de cloisons étanches entre d'un côté les bénévoles du conseil d'administration et de son bureau, de l'autre les professionnels placés sous l'autorité de la direction générale : c'est pour cela que les salariés qui le souhaitent peuvent, après 5 ans de présence, demander à être membre de l'association, et que dans le conseil d'administration, à côté des deux représentants désignés par le comité central d'entreprise, trois postes sont réservés à des salariés élus par l'assemblée générale.

Au-delà de ces aspects formels, l'idée est bien que tous les salariés de l'AVVEJ sont des acteurs associatifs, du fait même que leur mission, la raison pour laquelle ils ont été recrutés, d'une certaine façon leur gagne-pain, est la mise en œuvre de notre projet associatif. La rédaction actuelle de ce document avait vocation à couvrir la période 2014-2018, mais elle restera en vigueur jusqu'à ce que la nouvelle version, en cours d'élaboration pour les années 2020-2025, soit validée par l'assemblée générale. Je remercie d'avance ceux d'entre vous qui voudront bien saisir l'occasion de ce séminaire pour apporter une contribution à notre futur projet associatif.

Je voudrais souligner un point dans l'ensemble des valeurs qui sous-tendent ce projet, un point qui se relie au thème de notre séminaire : c'est que le but de notre action n'est pas de délivrer la société des perturbations qu'y font naître les personnes en difficulté que nous prenons en charge, mais d'apporter à ces personnes le moyen ou au moins une aide pour sortir de leurs difficultés. En agissant ainsi nous escomptons que cela aura pour effet de contribuer à ce qu'elles trouvent ou retrouvent la possibilité d'occuper pleinement la place qui est légitimement la leur au sein de notre société commune, mais il s'agit d'une conséquence, non de notre motivation première.

Fraternité, égalité, liberté, quels sens pour l'AVVEJ aujourd'hui ? C'est donc le thème de notre XXV<sup>ème</sup> séminaire.

Quand notre devise républicaine est formulée pour la première fois, en 1790, elle est un programme pour les démocrates de l'Assemblée Constituante. Trois termes, trois idées fortes et simples, qui sont proposées comme guides à l'ensemble des citoyens et à l'ensemble des élus de la République, nos représentants.

Trois idées fortes, sans aucun doute. Simples, si on décide de les recevoir comme des références fondamentales qu'il n'est pas nécessaire d'interroger. Il me semble difficile de s'en tenir là.

Quand elle fut énoncée, cette formule ne concernait que le politique : elle visait à faire des sujets d'une monarchie d'ancien régime, d'organisation aristocratique, les citoyens d'une république démocratique.

Mais comment se comprend-elle dans une société où chacun est, certes, un acteur de la vie politique, au moment des élections ou par son militantisme, mais de façon bien plus permanente est un acteur de sa vie familiale et amicale, de sa vie professionnelle, de ses engagements associatifs, sociaux ou religieux, et où chacun enfin est considéré, et très souvent se considère, en fonction de ses capacités d'intervention sur les divers marchés qui alimentent la consommation sous toutes ses formes ? Dans quelle mesure notre devise républicaine garde-t-elle son sens dans chacun de ces domaines ?

Est-il si simple de faire comprendre que la liberté n'est pas la possibilité de faire « évidemment » tout ce qu'on veut, comme on le veut et quand on le veut ? Que la liberté de chacun ne lui donne pas le droit de piétiner la liberté de son voisin ? que doit-on penser de ceux qui soutiennent l'hypothèse d'un pur et strict déterminisme, qu'il soit « de nature » ou qu'il soit social ? On peut encore s'interroger pour savoir si c'est en pleine liberté que nous voulons ce que nous voulons. Ou considérer qu'être libre c'est obéir à des lois qu'on comprend et dont on approuve le processus de définition ...

Est-il si simple de faire comprendre que l'égalité ne réside pas dans la suppression des différences par la revendication de l'indifférenciation généralisée de tous, mais dans l'égale possibilité pour chacun de voir ses propres différences reconnues comme légitimes ? Est-il si évident de comprendre que l'autre, si différent de nous, reste notre égal ? En quoi peut-on mettre un signe « égal » entre une comédienne de très petite taille et un colosse multiple champion mondial de judo, ou entre le capitaine de l'équipe de France de football et la capitaine de l'équipe de France de football ? Doit-on se réfugier dans le pur domaine conceptuel de l'égalité de tous dans la dignité humaine ? Ou se mentir en proclamant qu'elle consiste dans l'inaccessible égalité pratique des droits et des chances ?

Est-il si simple de faire accepter que la fraternité implique de ne pas considérer celui qu'on rencontre comme un objet, voire un obstacle, mais comme une personne qui pourra un jour nous apporter aide et soutien, à laquelle on pourra un jour apporter aide et soutien ? Est-il si évident que la fraternité n'est pas d'abord l'affaire de la loi, des règlements, ni même de la morale, mais l'aboutissement d'un état d'esprit qui appelle à reconnaître chacun comme un frère en humanité ?

Alors, pourquoi inverser les termes de notre devise républicaine ? Pour moi, dans le but de redonner toute son importance à la fraternité, qui est peut-être la notion la plus fondatrice et, des trois, la moins susceptible d'être mal interprétée.

Bien sûr, la liberté et l'égalité sont deux valeurs essentielles et extrêmement mobilisatrices de notre République ; mais nous venons de voir que ce sont des notions dont l'apparente évidence est mise à mal dès qu'on essaye d'approfondir leur signification

La fraternité est plus accessible, parce que moins conceptuelle, plus pratique et plus quotidienne.

Pour certains la fraternité pourrait être une notion obsolète, récupérée dans les poubelles de l'héritage chrétien, qui suppose la présence d'un père pour ne pas disparaître dans les limbes - notons qu'on évacue la présence d'une mère, comme si la question ne se posait pas -. Et il faudrait de ce fait éliminer ce terme de fraternité pour le remplacer par celui de solidarité, plus moderne, plus opérationnel, et laïque !

A l'opposé, on peut voir la fraternité comme une réalité vécue, un élan humain, alors que la solidarité

est une obligation sociale prise en charge par des institutions impersonnelles : nous connaissons tous des départements dans lesquels le travail social est administré par des « directions de la solidarité », alors que je serais très surpris qu'il existe quelque part une « direction de la fraternité » qui administre quoi que ce soit. La solidarité se dirige, la fraternité se vit. Cela ne contredit en aucune façon l'évidence que les politiques de solidarité sont absolument indispensables, et qu'il est tout à fait nécessaire que les collectivités publiques en garantissent la mise en œuvre à un niveau satisfaisant.

Fraternité, égalité, liberté : un programme pour nous, un programme qui ne cache pas les difficultés que sa mise en œuvre implique : permettre aux bénéficiaires de notre action d'accéder à l'autonomie dans la pleine conscience de leur responsabilité, c'est à dire de se savoir autorisés à conduire librement leur action, dans la reconnaissance de leur égalité avec tous ceux qu'ils approchent ou qui les approchent, et en acceptant le devoir de fraternité qui est la spécificité et la grandeur de toute société vraiment humaine. Fraternité, égalité, liberté : ces trois termes définissent l'horizon vers lequel notre devoir d'éducateurs nous demande de guider les jeunes que nous prenons en charge

Ainsi, reprendre notre devise républicaine et se demander quel sens elle peut avoir pour nous aujourd'hui, c'est évidemment se poser la question de trouver un chemin pour la rendre vivante dans l'esprit des jeunes qui nous sont confiés, pour faire en sorte qu'elle devienne aussi plus ou moins implicitement leur devise personnelle.

Avec quel objectif ? Il serait décevant, et sans doute inefficace, de se contenter d'un aspect pragmatique : comme les abandonnés de la société sont susceptibles de devenir dangereux – d'une façon qu'on pourrait d'ailleurs considérer comme légitime –, il est « socialement » bien préférable de les prendre en charge : on pourra ainsi exiger d'eux un comportement à peu près paisible. Cette logique a un côté incontestable, mais nous ne pouvons pas nous en satisfaire : ce qui rend la mise en œuvre de la solidarité évidente, c'est cet élan de la fraternité qui nous fait voir en tout être humain, quelle que soit sa situation, un autre soi-même et nous oblige à le reconnaître comme porteur de la même humanité que celle que nous revendiquons.

La fraternité, comprise ainsi, peut nous libérer des réflexions millénaires sur la liberté et l'égalité, et redonner à ces valeurs une accessibilité immédiate. Nous verrons comment notre séminaire se saisira de cela dans sa réflexion sur les moyens d'aider les jeunes qui nous sont confiés dans leur progression vers une pleine citoyenneté.

Je me réjouis de ce que les trois journées de formation que nous avons devant nous nous permettent de nous inscrire dans la continuité des préoccupations qui animaient notre fondateur quand il organisa notre premier séminaire. Il est déjà certain qu'elles contribueront à nous donner les moyens de poursuivre son action en apportant aux jeunes qui nous sont confiés une réponse adaptée aux temps que nous vivons.